



16ème législature

Question N° : 12115	De M. Nicolas Pacquot (Renaissance - Doubs)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > santé	Tête d'analyse >Carences dans l'offre de soins psychiatriques	Analyse > Carences dans l'offre de soins psychiatriques.
Question publiée au JO le : 10/10/2023 Date de changement d'attribution : 19/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Pacquot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les carences qui affectent le secteur de la psychiatrie en France. Récemment, un cas particulièrement préoccupant dans son territoire a mis en lumière de manière dramatique les conséquences du manque de lits en psychiatrie et de l'accès insuffisant aux soins mentaux. Dans cette situation spécifique, une jeune fille a été confrontée à des troubles mentaux graves qui l'ont conduite à faire plusieurs tentatives de suicide. Malheureusement, en raison du manque de lits spécialisés en psychiatrie, cette personne n'a pas pu être hospitalisée en temps voulu. Elle a été renvoyée chez elle sans avoir pu bénéficier d'un suivi et d'une prise en charge adaptés, avec la même prescription médicamenteuse que celle avec laquelle elle avait tenté à ses jours. Cette situation alarmante met en évidence une réalité préoccupante : la France se trouve en situation de pénurie de lits en psychiatrie, avec une diminution constante du nombre de lits disponibles. Selon une étude de la Fédération hospitalière de France sur l'état des services de psychiatrie, à la fin de l'année 2022, un quart des établissements psychiatriques ont dû fermer entre 10 et 30 % de leurs capacités d'accueil. C'était 5 % avant la crise du covid-19. Ces carences dans le domaine de la psychiatrie sont d'autant plus inquiétantes que la maladie mentale et les troubles psychiques touchent un Français sur cinq, soit l'équivalent de 13 millions de personnes selon l'Organisation mondiale de la santé. De plus, le suicide constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de 15 à 35 ans. Aussi face à cette crise grandissante, il lui demande les mesures concrètes que le Gouvernement compte prendre pour remédier à ce manque de lits en psychiatrie et garantir un accès adapté aux soins mentaux pour tous les patients.